

UN NOUVEL ESPOIR

CULTURE POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ÉQUILIBRÉE AU SERVICE DE TOUTE LA POPULATION

LES 15 ET 22 MARS 2020 HTTPS://NOUSSOMMES.ORG

NOTRE CONSTAT

À Montpellier, l'offre culturelle est importante. Depuis l'arrivée au pouvoir de Georges Frêche, la culture est devenue pour les maires successifs un objet d'instrumentalisation dans leur vision du développement de la ville. Grâce à des établissements et des événements prestigieux, il s'agit de proposer une offre culturelle de rayonnement national, voire international, afin de rendre Montpellier attractive pour les entreprises, les nouveaux arrivants, et les touristes.

Les édiles successifs n'ont jamais hésité à intervenir directement dans les affaires culturelles, parfois de manière brutale : coupures de subventions, reprise en main d'établissements gérés par des fédérations d'associations, prise en compte insuffisante de la culture populaire, verrouillage de poste-clés de direction, etc.

Enfin, nous constatons que, dans l'état actuel des choses, il est pratiquement impossible de distinguer les politiques culturelles de la Métropole de celles de la villecentre.

NOTRE PROJET

Pour #NousSommes, la culture ne peut pas se résumer à une offre instrumentalisée au profit de la communication politique. Elle ne peut pas se résumer à un élément d'attractivité du territoire et de levier économique. La culture est un bien public et son accès doit être facilité. La force de Montpellier est son multiculturalisme, nous devons accepter, valoriser et célébrer la diversité.

Nous sommes la culture!

2005 »

La participation citoyenne doit être au cœur des politiques culturelles municipales et métropolitaines. À l'offre culturelle doit se joindre une éducation artistique plus ambitieuse, donnant les clés de lecture, une médiation culturelle tendant au développement du regard critique, et une pratique de création, libératrice et émancipatrice.

Notre conception de la politique culturelle s'inscrit pleinement dans le respect des droits culturels, tels que définis dans la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco du 20 octobre 2005, citée à l'article 103 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre

En application de ces principes, nous sommes déterminés de tout faire afin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine culturel, et donc rétablir la parité dans les expressions et les pratiques culturelles, à tous les niveaux.

Pour se perpétuer, le système économique dominant fait tout pour créer chez nous des besoins de consommation, et pour nous faire croire que notre bonheur provient essentiellement de la satisfaction de ceux-ci. Nous adorons consommer des produits culturels : livre, film, musique, théâtre, expo, patrimoine, gastronomie, numérique, etc. Mais on doit également pouvoir éprouver la satisfaction de soi-même réaliser, produire, créer et diffuser.

Nous voulons impulser une politique culturelle qui laisse réellement toute leur place aux cultures populaires et dans le respect de la mixité sociale. Il ne s'agit pas d'opposer une esthétique à une autre, mais bien d'améliorer la répartition des moyens. Il est temps de redonner de la confiance et des moyens d'action aux initiatives émanant de la société civile, des habitants et habitantes et de leurs associations, sans poser de conditions politiciennes.

Une réflexion sera menée sur les rôles des Maisons pour Tous. Dans ce cadre, les objectifs culturels seront d'en faire d'une part des relais pour les lieux prestigieux dans la diffusion des œuvres dites majeures, et d'autre part des incubateurs pour favoriser l'expression culturelle et artistique de chacun.

Les médiathèques sont les lieux de partages et d'échanges culturels les plus fréquentés par une majorité de la population. Nous sommes attachés à leur préservation, leur développement et leur évolution au profit de l'ensemble de la population.

Nous voulons favoriser l'acte de création, notamment en laissant à nos concitoyennes et concitoyens le soin de développer leurs propres pratiques artistiques et culturelles. Nous espérons favoriser le respect et l'association de toutes les pratiques, qu'elles soient amateures ou professionnelles.

Nous espérons également susciter une meilleure perméabilité entre les pratiques amateures, semi-professionnelles et professionnelles.

Nous avons pour ambition de faire de Montpellier un jardin fertile, un terreau de créativité et d'expression !

Mesures générales et chroniques :

- audits pour identifier les moyens mis aux grandes institutions culturelles par rapport aux services de popularisation culturelle de proximité (MPT, associations., etc.),
- évaluation des conséquences environnementales des pratiques culturelles, telles que festivals, non pas à cause des gestes artistiques eux-mêmes, mais à cause des infrastructures et de la logistique.

LE DÉTAIL DE NOS MESURES

CRÉATION DE TIERS-LIEUX OUVERTS, EN FAISANT NOTAMMENT ÉVOLUER LE MOCO (Hôtel des collections)

Notre Constat

Rare action à mettre au bilan du maire sortant, ce nouveau lieu culturel représente une occasion ratée. En dépit de son nom, l'Hôtel des collections ne possède aucune collection, ni permanente, ni en réserve. Le Musée Fabre, à l'inverse, possède des collections d'art contemporain permanentes (par exemple Soulages) ou en réserve. Par ailleurs, plusieurs musées ou galeries consacrés à l'art contemporain sont déjà proches dans la région ou le département : La Panacée, Le Musée de Sérignan, le Carré d'Art de Nîmes, le musée Soulages de Rodez, etc. Le nombre de visiteurs est d'ailleurs bien en deçà des prévisions.

De manière générale, nous pensons que les lieux culturels doivent être ouverts et consister le plus possible en des lieux hybrides entre production et diffusion artistique. Ils gagnent également à être pensés comme des espaces d'échanges et de convivialité pour en faciliter l'accès à tous les publics.

Nos propositions

Faire évoluer le MOCO (Hôtel des collections) vers un tiers-lieu ouvert à la pratique de l'art vivant pour tous en s'inspirant d'endroits en France (comme par exemple le 104 à Paris). Il s'agit d'en faire un lieu attractif pour l'ensemble de la population, en tenant compte de la grande diversité des aspirations et des expressions du plus grand nombre possible des habitantes et habitants de la ville et de la métropole.

Nous proposerons dans cette continuité la création d'autres tiers-lieux aux quatre coins de la ville, ouverts aux porteurs d'initiatives sociales, écologiques, culturelles et artistiques, offrant des espaces de travail, de développement de projets et de socialisation. Ces lieux pourraient être gérés directement par la ville, ou par des associations dans le cadre de conventions.

DES MÉDIATHÈQUES GRATUITES ET PENSÉES PAR ET POUR LEURS USAGERS

Notre Constat

Le rapport entre le nombre de personnes inscrites dans le réseau et celui des résidentes et résidents de la métropole est d'environ 10%. Il est inférieur à la moyenne nationale qui est d'environ 16%. Il faut tout mettre en oeuvre pour :

- faciliter les inscriptions et donc l'accès à l'offre de nos bibliothèques,
- adapter l'offre des médiathèques aux besoins des montpelliéraines et montpelliérains.

Nos propositions

La gratuité des inscriptions aux médiathèques a pour objectif de supprimer tout frein économique ou psychologique à l'inscription aux médiathèques et ainsi d'inciter un plus grand nombre d'habitantes et d'habitants de la Métropole à les utiliser.

L'inscription sera gratuite pour tous, à l'image de ce qui se pratique déjà à Besançon, Lunel, Bordeaux, Metz, Grasse, Grenoble, Créteil, l'Agglomération Hérault-Méditerranée (Pézenas), Limoges, etc. Dans les collectivités où l'inscription payante a été remplacée par l'inscription gratuite, le nombre d'inscrits a augmenté de manière significative.

Le manque à gagner de cette mesure représentera environ 900 000 euros, soit environ 5% du budget de fonctionnement du réseau métropolitain des médiathèques, ou environ 3,5% en consolidant les budgets d'investissement et de fonctionnement.

Au delà de cette mesure, nous souhaitons faire des médiathèques des espaces ouverts, construits par et pour les citoyennes et citoyens. Nous avons déjà identifié les besoins suivants :

- améliorer les horaires d'ouverture des médiathèques en fonction des contextes locaux et des besoins des usagers, notamment pour les étudiant·e·s qui ont besoin d'espaces calmes et bien équipés (WiFi, prises, etc.),
- procurer aux usagers plus d'éléments de confort et de convivialité (distributeur de boissons, fontaine d'eau, possibilité de boire et manger sur place, etc.).

Nous souhaitons de manière générale associer les usagers à l'évolution de leur médiathèque. Ils ne sont pas aujourd'hui sollicités pour indiquer ce qu'ils pensent du fonctionnement, alors même que les bibliothèques, en bon usage du service public, doivent s'adapter à leurs besoins. Nous proposons pour cela de mettre en place des processus permettant aux usagers de peser sur la définition des services rendus par la (ou les) médiathèque(s) qu'ils fréquentent.

FACILITER L'ACCÈS À DES SALLES, NOTAMMENT A UN LIEU DE RÉPÉTITION POUR LA PRATIQUE MUSICALE

Le constat

Aujourd'hui, il est très souvent impossible pour les musicien·ne·s amateur·e·s ou professionnel·le·s de répéter chez eux sans créer malgré eux des nuisances sonores pour leur entourage. De manière générale, lorsqu'un groupe de personnes, dans un cadre associatif ou non, souhaitent se rassembler pour pratiquer leurs diverses activités, il leur est souvent difficile voire impossible pour cela de trouver un lieu proche de leur lieu de vie.

Nos propositions

Nous développerons une plateforme de réservation en ligne permettant à toutes les associations d'accéder à des salles (notamment municipales) pour y pratiquer leurs activités. Nous y mettrons à disposition de la population des salles de dimensions modestes (entre 30 et 50 m²) pour des utilisations ponctuelles et de durée limitée (non attribuées de façon permanente) à caractère social et culturel.

Nous mettrons tout particulièrement en place un lieu avec des salles de répétition à disposition des Montpelliérain·e·s pour une pratique musicale personnelle valorisée. Suite à la délocalisation du conservatoire de Montpellier, nous souhaitons réinvestir les anciens locaux du conservatoire en lieu de répétitions.

Comme pour toutes les autres salles de la plateforme, le dispositif de réservation en ligne des salles de répétition fonctionnera avec un système d'ouverture à distance, afin notamment de réduire le personnel nécessaire à la gestion des prêts de salle. Cette mesure vite notamment à apaiser les tensions entre voisins musiciens et non musiciens et promouvoir la pratique instrumentale.

DONNER L'ACCÈS LA CULTURE : PARTOUT, POUR TOUTES ET POUR TOUS

Notre constat

L'été est souvent bien morne à Montpellier. Pour une ville du sud, il y manque souvent des temps culturels et festifs ouverts à toutes les populations et ce dans tous les quartiers.

Nos propositions

Nous souhaitons multiplier les évènements culturels et festifs populaires, notamment l'été - période durant laquelle de nombreux montpelliérains ne peuvent pas partir loin en vacances. Nous proposons :

- Un rendez-vous mensuel culturel et festif dans toutes les Maisons Pour Tous (d'Avril à Octobre) pour y découvrir des artistes locaux et échanger entre voisin.e.s. Un dimanche par mois, on envahit la Maison pour Tous la plus proche de chez soi!
- Un festival de musique de 2 jours au Parc Montcalm.
- Le développement de l'art de rue sur la place de la comédie.
- La massification du cinéma plein-air dans tous les quartiers.

METTRE EN PLACE UN INCUBATEUR CULTUREL

Notre constat

Il y a un manque d'accompagnement de celles et ceux qui souhaitent opérer la transition entre une pratique amateur vers une activité (semi-) professionnelle.

Nos propositions

Mettre en place un pôle d'accompagnement – "Incubateur de projets culturels" qui aura comme mission l'accompagnement de porteurs de projets artistiques dans la mise en place de leurs visions. Cette mission sera déléguée à de tierces structures œuvrant dans des champs divers (danse, théâtre, musique, écriture, arts plastiques, photographie, etc.) constituant ainsi un réseau de professionnels aux spécialisations diverses.

Cela permettra de:

- favoriser l'émergence d'une scène artistique à Montpellier, mieux repérée et reconnue.
- valoriser des métiers "tiers" de la culture : production, diffusion, médiation, communication.

